



Ville de Wavre
Place de l'Hôtel de Ville 1
1300 WAVRE

Le 18 décembre 2020

::: COMMUNIQUÉ DE PRESSE :::

Dossier de candidature de Wavre à Wallonie cyclable

La Wallonie a lancé un appel à projet dénommé "Communes pilotes Wallonie Cyclable". Les subsides octroyés aux candidats sélectionnés permettraient aux territoires communaux de mener une politique volontariste en faveur du vélo. La Ville de Wavre dépose un dossier de candidature dans le cadre de cette opération régionale.

En quoi consiste l'appel à projet Wallonie cyclable ?

Fin septembre 2020, la Wallonie a lancé un appel à projet dénommé "Communes pilotes Wallonie Cyclable" afin de leur permettre de mener sur leur territoire une politique volontariste en faveur du vélo utilitaire. Une enveloppe de 40 millions d'euros est ainsi réservée pour financer les projets sélectionnés sur base de leur potentiel, de leur ambition et de leur vision stratégique. La reconnaissance « Wallonie Cyclable » permettra, dans les villes et communes concernées, de voir les objectifs régionaux être réalisés prioritairement. Cet appel à projet est ouvert à toutes les communes et leur permet d'obtenir des subsides importants et proportionnels à leur population. Pour les entités de moyenne importance, comme Wavre, les subsides peuvent s'élever à 1.200.000 €.

Le projet de politique cyclable envisagé s'articule autour de 4 thèmes principaux qui sont :

- **Rouler à vélo** : soit le développement d'un réseau cyclable performant, l'aménagement d'infrastructures spécifiques pour le vélo, la sécurisation des voiries (zones 30, rues cyclables, SUL, etc.) afin de rendre l'usage du vélo plus attractif, etc. ;

- **Le vélo à l'arrêt** : soit le développement d'une offre de stationnement vélo aussi bien quantitative que qualitative et ce, de différents types en fonction des pôles concernés (habitats, gares, commerces, etc.) ;
- **Encourager et éduquer la pratique du vélo** : informer, sensibiliser et éduquer afin d'encourager les personnes prêtes à se lancer, de convaincre les cyclistes potentiels et de former les cyclistes à l'usage de la voie publique (règles à respecter, positionnement, etc.) ;
- **Ancrer la politique cyclable** : soit assurer l'organisation (écouter les besoins des cyclistes), les moyens financiers (budgets spécifiques) et humains et le suivi (indicateurs, enquêtes, etc.).

Pourquoi la Ville de Wavre participe-t-elle à cet appel à projet ?

Le 15 décembre 2020, le conseil communal de la Ville de Wavre a approuvé la participation à l'appel à projet Wallonie cyclable. Cette participation traduit la volonté exprimée en faveur de la mobilité douce par la déclaration de politique générale, le plan communal de mobilité et le plan stratégique transversal.

À travers sa déclaration de politique générale, la majorité communale fait de la mobilité un axe majeur. Les besoins en la matière sont en effet en forte croissance et sont en partie déterminés par nos modes de vie actuels et futurs. Dans un contexte d'urgence climatique, il importe en effet de repenser fondamentalement nos modes de déplacement.

Afin d'y parvenir, la Ville de Wavre souhaite mettre en œuvre le plan communal de mobilité qu'elle a adopté en 2018. À travers celui-ci, la ville entend :

- Renforcer la communication pour aboutir à un changement de comportements alternatifs à la voiture ;
- Développer les infrastructures pour les modes de déplacements doux (trottoirs, sentiers, pistes cyclables, ...) ;
- Renforcer la sécurité routière, notamment autour des écoles et dans certains quartiers ;
- Renforcer l'intermodalité.

Pour rappel, le plan communal de mobilité de la Ville de Wavre fixe les principaux objectifs en termes de politique cyclable, à savoir :

- Développer la pratique du vélo en tant que mode alternatif à la voiture pour les plages de distance adaptées ;
- Penser le vélo dans toutes les mesures de circulation et les aménagements de voirie afin de :
 1. Faciliter les liaisons directes ;
 2. Assurer la sécurité et le confort dans les aires de circulation mixtes.
- Mettre en place un réseau cohérent et efficace au quotidien et notamment :
 1. Vers les pôles d'activité majeurs (zonings, commerces, complexes sportifs, administration, hall culturel polyvalent « La Sucrierie ») ;
 2. Vers les écoles ;
 3. Vers les pôles TEC-De Lijn et SNCB afin de favoriser une complémentarité vélo-bus et vélo-train ;
- Faire du vélo bien plus qu'une activité de loisirs : un moyen de déplacement au quotidien.

Dans son dossier de candidature, la Ville de Wavre décrit la stratégie qu'elle compte mettre en place pour développer une politique cyclable cohérente et réaliste.

En termes d'itinéraires, le dossier reprend une carte de réseau cyclable global pour la ville de Wavre. Celui-ci comprend les itinéraires régionaux d'une part, les liaisons prévues dans le cadre du Schéma directeur vélo Wallon et les liaisons communales prévues d'autre part. Ces différents itinéraires sont les suivants :

- ICC 1 – Profondsart - Basse-Wavre : Cet itinéraire constitue une liaison est-ouest en passant par le centre-ville de Wavre et divers établissements tel que le hall culturel « La Sucrierie ». Il peut être prolongé vers Rixensart d'un côté et vers Grez-Doiceau de l'autre côté.
- ICC 2 – Rocade Wavre : Ce deuxième itinéraire forme une boucle autour de Wavre et permet de connecter les quartiers périphériques entre eux tout en se connectant avec les autres itinéraires (ICC 1 & 3 notamment), permettant ainsi de rejoindre les autres pôles plus centraux (le centre-ville par exemple).
- ICC3 – Liaison Nord-Sud : Cette liaison permet de rejoindre le zoning nord de Wavre qui est le pôle d'emploi le plus important du territoire. Il permettra à plus court

terme de réaliser une liaison cyclable confortable et sécurisée. Il s'agit d'une alternative intéressante à la N4 dont les aménagements complets ne sont pas encore prévus. Elle emprunte de plus des chemins totalement séparés de la circulation automobile. Cette liaison pourra à terme être prolongée jusqu'au futur site des Cliniques Saint-Pierre.

- Liaison Profondsart – Limal : Le bureau d'étude chargé de l'élaboration du Schéma de développement communal est chargé d'étudier l'itinéraire d'une liaison cyclable entre la gare de Profondsart et le centre de Limal.

- Eurovélo 5 et itinéraire W2 : Il s'agit d'itinéraires plus à vocation touristique dans leur globalité mais qui peuvent également servir à l'échelle du territoire de la Ville de Wavre à rejoindre des pôles importants du territoire. C'est pourquoi, ils sont pris en compte à part entière dans le réseau cyclable global.

- La liaison (RAVEL) qui longe la ligne de chemin de fer 139 n'est pas prévue à court terme. Une étude de faisabilité lancée par la Province du Brabant Wallon est en cours pour prolonger le RAVEL entre Ottignies et Wavre et ainsi compléter la liaison Wavre-Nivelles. La réalisation de cette liaison est stratégique, mais est très coûteuse et soumise à de nombreux aléas administratifs. Une liaison cyclo-piétonne est déjà prévue dans le cadre de la construction du pôle technique communal sur le site de la Wastinne et constitue un premier maillon de cette liaison.

En attendant le développement du Ravel, la N239 (rue Provinciale-rue Charles Jaumotte) parallèle au chemin de fer permet de rejoindre Ottignies. C'est d'ailleurs l'un des axes les plus fréquentés du Brabant Wallon par les cyclistes. La piste cyclable doit cependant être améliorée, notamment dans le centre de Limal et vers Limelette. Elle permet de plus de collecter les cyclistes des quartiers qui y sont connectés et d'ensuite les redistribuer vers le RAVEL ou les autres itinéraires. Elle gardera donc toujours son intérêt.

De manière générale, tous les axes régionaux qui permettent d'entrer/sortir de Wavre sont dotés, même partiellement, de pistes cyclables. Ces dernières devront être prolongées et/ou améliorées (N239, N268, N243).

- Le WaWa : les liaisons du SDCW prévoient une liaison vers Rixensart via l'ancien chemin vicinal du WAWA. Ce tracé certes intéressant traverse néanmoins des parcelles privées. Des contacts ont déjà été pris avec une partie des propriétaires peu enthousiastes à un aménagement « en dur » de ce chemin et par crainte de pollution (déchets abandonnés, etc.). C'est pourquoi, les autres itinéraires tels que l'EuroVélo 5

ou l'ICC 1 empruntent le Vieux chemin du Poète et l'avenue de Nivelles comme alternative. Le tracé du WaWa reste cependant un tracé intéressant (à plus long terme) qu'il convient de ne pas oublier.

- L'axe Nord-sud via la N4 constitue un itinéraire rapide pour ceux qui souhaitent se diriger vers le zoning nord depuis Ottignies-Louvain-la-Neuve voire Gembloux notamment. Néanmoins, les aménagements cyclables le long de la N4 ne sont pas terminés. Une prochaine phase est prévue dans le plan régional infrastructures 2020-2026 mais ne comprend pas l'ensemble de l'itinéraire à aménager.
- Autoroute vélo : Ce projet constitue une liaison rapide et sécurisée vers Bruxelles. Le projet d'autoroute vélo le long de la E411 devra être connecté aux autres itinéraires prévus.

Les aménagements à court terme

Les aménagements à court terme sont ceux qui, en termes de contraintes administratives et financières, sont réalisables en deux à trois ans. Une carte est reprise en annexe ci-après.

- L'ICC 1 qui relie Profondsart à Basse-Wavre est l'itinéraire qui sera finalisé à court terme. Les divers tronçons encore non aménagés feront l'objet d'ici 2 à 3 ans des aménagements nécessaires et entre-autres :
 - o Aménagement avenue de Nivelles, tronçon compris entre la route de Rixensart et la rue des Bleuets – étude en cours ;
 - o Aménagement avenue des Pléiades – étude en cours ;
 - o Mise en évidence des cyclistes au rond-point du jour (travaux 2021 - Province) ;
 - o Traversée du centre-ville via la mise en œuvre définitive des aménagements temporaires ;
 - o Traversée de la N4 à traiter en concertation avec le SPW ;
 - o Aménagement du chemin le long de la Dyle entre la rue du Tilleul et la rue du Calvaire à Basse-Wavre.
- L'ICC 2 dont une partie de la rocade est déjà aménagée (route de Rixensart, avenue de Mérode, sentier des Huit Bonniers, etc.). Des travaux sont prévus rue de Champles et chemin de Vieusart par la Province en 2021 dans le cadre du réseau-point

nœud. Des mesures d'apaisement du trafic doivent être mises en place dans la chaussée d'Ottenbourg.

- L'ICC3 dont l'objectif est de mettre en œuvre la liaison entre le centre-ville et le zoning via le chemin du Ry et le chemin des Ramiers (F99c).

Une partie de l'itinéraire de l'Eurovélo 5 peut faire l'objet d'une amélioration du confort et de la sécurité des cyclistes à court terme et notamment au niveau de Basse-Wavre (bande cyclable suggérée, etc.) ou encore avenue de Nivelles (tronçon compris entre la rue Constant Legrève et la route de Rixensart).

Calendrier de l'appel à projets :

Le Comité de sélection envoie la notification officielle d'octroi d'une subvention ou la décision de non-sélection aux villes et communes au plus tard pour le 28 février 2021.

Les villes et communes réalisent un audit de leur politique cyclable, via un organisme spécialisé, au plus tard pour le 1^{er} juillet 2021. Cet audit est un préalable à la mise en œuvre de projets d'aménagements subsidiés.

Dans le courant du 1^{er} semestre 2021, les villes et les communes sélectionnées présenteront l'ensemble des projets accompagné du plan d'investissement qu'elles envisagent de réaliser au Comité d'accompagnement. Celui-ci est composé de représentants du SPW M-I et du GRACQ et, après examen, valide ou non les projets et le plan d'investissement. Le SPW M-I organisera des réunions de suivi pour chaque projet.

Les villes et les communes lauréates enverront leurs dossier-projets finalisés et prêts pour le lancement du marché (délibération du conseil communal approuvant le projet, le cahier spécial des charges, métrés estimatifs, plans) à la Direction des Espaces publics subsidiés au plus tard pour le 30 juin 2022.

Les dossiers d'attribution (offre retenue, rapport d'attribution, délibération du collège communal désignant l'adjudicataire) devront quant à eux être envoyés à la Direction des Espaces publics subsidiés au plus tard pour le 31 décembre 2022.

Les projets devront être finalisés, avec introduction des décomptes finaux, au plus tard pour le 31 décembre 2024.

Infos : cellulemobilite@wavre.be | Paul Brasseur - échevin de la mobilité (0496/542154)

Aménagements à court terme

Légende

- ICC 1
- ICC 2
- ICC 3
- Eurovélo n°5
- itinéraire_W2
- N4
- limite communale

